

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 436
LILLE, les 15, 16 et 17 octobre 2010

RESOLUTIONS

Document approuvé le 17 octobre 2010

Classification du document : public

Réunion du vendredi 15 octobre 2010, 17h00-21h00 - Comité Directeur National
(ordre du jour particulier)

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD- BUE - CAILLIERE -Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - ESCALES - Mmes GAUCHET - Mme HERVE - Mrs MAIRE - MERLO - MICHEL - Mmes MORIN - Mr NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR -

Absents et excusés (problème de transport sur ce jour): Mme MULLER HIMBER, Mr CAVALLO, Mr DINDINAUD, Mr GERARD, Mr YAN

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mr LEHMAN Daniel	Président comité RABA
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

1 - Rapport Président :

- Les points sur le Code du Sport et la rénovation de la filière professionnelle seront abordés samedi, vu la nécessité de la présence du Trésorier Général (retenu pour cause de grèves des transports).

- Relations UCPA / FFESSM : explications. JLB a eu une réunion avec le Directeur Général UCPA. Le problème majeur vient du fait que l'UCPA a demandé au MJS d'être citée explicitement dans le Code du Sport en tant qu'organisme certificateur, délivrant les niveaux 1, 2, 3 et 4 de plongée. Depuis l'arrêté du 18 juin 2010, c'est ce qui apparaît. Or, l'UCPA est une association membre de la FFESSM et, à ce titre, elle ne peut délivrer que des certifications FFESSM (voir RI de la FFESSM). Actuellement : les parties sont à la recherche d'une proposition consensuelle. Rappel : la Ffessm a proposé l'édition de cartes « 3 logos » pour les certifications délivrées par l'UCPA.

Il y a un bornage à la période de négociations : le 31 décembre 2010, car c'est la date limite votée par le CDN pour signature de la charte des bases fédérales.

- Relations avec les fédérations membres de la CMAS, suite aux modifications du Code du sport. A noter que la CMAS est le seul organisme international cité explicitement dans le Cds. Problématique des Moniteurs 3*** ou des Plongeurs 3* Cmas ayant disparu dans le nouveau dispositif, solution d'une intégration adaptée

au cas par cas des fédérations européennes selon leurs standards (« guide de palanquée associé » ou « moniteur fédéral 2eme degré associé »), 5 fédérations concernées pour l'instant Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne, Autriche. Signature d'une convention avec la Belgique déjà réalisée, délivrance des cartes en cours d'opérabilité.

- Ministre du Tourisme d'Égypte : rencontre au Caire, ce pays tente de réguler le développement de la plongée en mer Rouge. L'Égypte a, pour l'instant, fait le choix exclusif des normes Iso/Cen, via l'EUF. L'intervention de JLB a souligné l'importance et la reconnaissance internationale du dispositif français, d'autant que le choix égyptien peut poser un problème aux structures club France FFESSM sur place. La réglementation française a été expliquée au Ministre afin que l'Égypte opte pour un système ouvert des différents référentiels.

- Charte pêche de loisir éco-responsable signée le 7 juillet 2010 avec le Ministre Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) et le Ministre Pêche et Agriculture. A noter l'absence de la FNPSA sur ce dossier, tant lors des travaux rédactionnels que lors de la signature.

- Rappel de l'opération « jeunes handicapés » projet européen France-Autriche de cet été 2010 qui fut un succès.

2 - Personnel fédéral et procédures (F Merlo et JM Broner).

Point sur le personnel fédéral :

- Service informatique : deux (2/5) personnes sont en arrêt maladie ce qui n'est pas sans poser de difficulté eu égard à la période de reprise de licences, et de la montée en charge du nombre de certification à délivrer (les commissions qui délivrent des cartes sont plus nombreuses) .
- Service secrétariat : Une personne en congé maternité, une personne à recruter (remplacement d'un départ).

Procédures :

- Ancien entraîneur Pôle France : Procédure de licenciement terminée. Embauche d'un nouvel entraîneur : Cédric GENIN.
- Procédure « droit à l'image », commission Nage avec palmes : affaire éteinte à la demande du requérant (...); la FFESSM a demandé des dommages et intérêts qu'elle a obtenus au titre de la couverture des frais d'avocats.
- Affaire Cutner déclinaison du dossier Calypso. Point sur le dossier initié sous la précédente olympiade (condamnations solidairement responsables en 1ere instance et en appel de la FFESSM d'une part, et des anciens responsables de cette époque, à titre personnel, d'autre part Somme de 54000€ à recouvrer).
- Dossier prévoyance concernant une personne salariée aujourd'hui en arrêt de travail. La FFESSM a été invitée à défendre ce dossier devant la commission mixte paritaire de la Convention Collective Nationale des Sports pour obtenir des dispositifs de prévoyance la prise en charge de l'ensemble du personnel dans les conditions prévues par la Ccns. La CMP a suivi les demandes de la Ffessm.

2 - Rapport Secrétaire Général :

- Acceptation définitive du rapport du CDN de juin, sans que des observations soient faites.

- Point détaillé sur les licences au 15 septembre : 149 220 licenciés. Evolution très favorable. Soit 2% d'augmentation (2.631 licences de plus que an passé). Si on ne tient compte que des jeunes et enfants : 5% d'augmentation. Augmentation globale des clubs et SCA, nombre passé à 2505 soit 147 structures de plus. Cette courbe d'évolution rompt avec le déclin de 7 années de baisse, nous retrouvons les chiffres de l'année 2004 proche de la barre de 150.000 licenciés. Tous les comités sont en augmentation, mis à part le comité Côte d'Azur qui a baissé de +10%.

- Info sur communication : Remerciements au service de communication de la fédération pour son travail. Visualisation des divers produits graphiques créés, les derniers étant les diplômes de plongeur or, argent, bronze. Problématique de charte graphique sur les sites de certains comités régionaux. Ceci sera évoqué demain avec les Comités Régionaux.

- Boutique en ligne : logo de la boutique mis en avant sur site web. Demande prioritaire faite par le CDN de faire modifier l'accès à la visualisation des produits concernant la Boutique en ligne, possibilité à offrir aux licenciés et aussi aux non licenciés. Commande par contre réservée toujours aux licenciés.

- Subaqua : Reconduction du numéro de commission paritaire jusqu'en octobre 2014, avantages tarifs postaux réduits et TVA réduite. Chiffre ODJ annuel : baisse vente numéros par rapport à l'année passée.

- Rapport réunion administrative du 11 septembre. Onze comités régionaux présents et deux comités ayant envoyés des questions, manquaient trois comités métropolitains. Nombreux points débattus et réglés entre les participants et les responsables des services informatiques, comptabilité et secrétariat. Bilan très favorable à reproduire à chaque olympiade.

- Assemblée Générale de la Rochelle : Point. CR sera fait demain en CDN élargi par Sophie Maes et JP Montagnon. Pour le samedi après midi, prévoir en plus du conseil des régions, instructeurs nationaux, bases fédérales, bureau des manifestations, bureau des jeunes, Cosmos.

3 - Ligne vestimentaire (Catherine Hervé), contrat et décision externalisation boutique : Point rapide, décision reportée à demain en attente présence trésorier.

4 - Bases fédérales :

Précisions en vue de la mise en application de la Charte, petits ajouts suivants. Un courrier sera fait aux 4 bases fédérales en rappelant date butoir du 31 décembre 2010.

Titre II Droits et obligations des Bases Fédérales

Elle s'engage à ne dispenser que de l'enseignement fédéral et à ne délivrer que des certifications de la FFESSM ou validées par elle à cet effet, dans le cadre de ses activités ou en lien avec ses missions telles que définies par ses statuts [et règlement intérieur](#) (article V-2 et VI-2-2 du RI).

Article 9

Sous réserve d'un projet d'intervention financière de la FFESSM conformément à l'article 13 ci-après, la « Base fédérale » s'engage à présenter un bilan comptable annuel de ses activités à la FFESSM.

Résolution 10/072 :

Vote : Modification de la charte « Bases fédérales »

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

5 - la CCNS avec futur accord de branche Section fédérale Ffessm/CoSMoS Anmp/Unsa (J-Marc Broner) : Mise en place de cet accord pour le Salon de la Plongée.

Le CDN a compris l'urgence de construire et signer cet accord de branche avec les acteurs partenaires (Unsa/Anmp). Il demande à la section fédérale du COSMOS de participer activement à ces travaux de façon à être prêts pour qu'une signature soit prévue début d'année prochaine.

6 - Comités régionaux :

- Situation des statuts de la Fédération Polynésienne d'Etudes et de Sports Sous Marin (FPESSM Polynésie) suite aux relances successives du CDN (Emmanuel Gérard) : Il faut que ces Statuts soient revus pour être compatibles avec ceux de la Ffessm. Malgré déjà 2 dates non respectées dans ces travaux, une dernière date butoir irrémédiable est retenue au 31/12/2010. Au delà de cette date, le pacte de collaboration reconnaissant la FPESSM comme Cté Régional serait rompu ; un véritable Comité régional « Polynésie » serait rétabli.

Résolution 10/073 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Situation du Comité Régional Guadeloupe sans président élu, et sans AG électorale provoquée. Vacance du Président du Comité. Somme de réaliser une AG électorale régionale avant fin d'année pour élire un Président. Point avec la Commission Juridique sera fait demain en CDN élargi aux régions.
- Vacance du poste de président de la commission médicale régionale Ligue des Pays Normands. A voir avec la région.

7 - Apnée et poids constant en compétition (Eric Bergmann)

Point sur la situation avec synthèse des diverses étapes précédentes, décision de lancer les travaux en juin 2009 puis bilan préliminaire présenté en février 2010.

1° Etablissement d'un cahier des charges sur le déroulement technique des compétitions et sur la sécurité.

2° Programmation d'une compétition prototype.

3° Validation progressive (sur plusieurs mois).

Au niveau Commission Médicale, c'est OK et validé par la CMPN sur le plan sécurité.

Au niveau Commission Apnée, problème du remplacement successifs de plusieurs personnes au fil du temps, et notion de la création par la CMAS d'un règlement propre de poids constant. Ceci sera ré abordé demain avec la Commission Apnée.

8 - Politique fédérale de développement de la pratique de l'apnée (Claude Simion) :

Long débat à partir du dossier exhaustif réalisé par C Simion.

Il est rappelé par F Di Méglio qu'au CDN de juin 2009 de Paris, avait été acté pour la Commission Apnée la demande de développer cette pratique loisir.

Au niveau des certifications par régions, l'IDF délivre 287 certifications sur 614 au national. Très peu de certifications dans les autres régions.

Il faut aujourd'hui nommer un responsable dans la Commission nationale pour la formation.

Est-ce que l'on impose à la commission de nommer une personne sur le développement de l'apnée loisir ? Il faudrait aussi dissocier au niveau régional le loisir de la compétition.

Décision demain avec la présence de la Commission Apnée.

9 - Point d'étape FFRS / FFESSM (R. Cavallo et C. Martin) :

Proposition de modification de la convention (paragraphe 2 sur Formation) pour permettre la participation des membres de la FFRS à l'ensemble des activités fédérales dès lors qu'ils sont titulaires de la licence Ffessm. L'idée de la création d'un club fédéral spécifique est ainsi abandonnée.

Résolution 10/074 :

Vote : Concernant le principe de modification de la convention.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Réunion du samedi 16 octobre 2010, 9h00-13h00 Comité Directeur National (ordre du jour particulier)

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLÈRE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mmes GAUCHET - Mrs GERARD - Mme HERVE - Mrs MAIRE - MERLO - MICHEL - Mmes MORIN - MULLER HIMBER - Mr NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR - YAN

Absents et excusés : Mr GERARD

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr DULIEU Jacques	Président Comité Régional Nord Pas-de-Calais
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

1 - Institut International de Formation (IIF) : définition (Jean-Louis Blanchard) :

L'IFF est une structure par essence virtuelle : c'est l'agrégation des formateurs de toutes nos disciplines, il concerne toutes les formations fédérales en France ou à l'étranger. Pour l'instant l'IIF consiste à former et à certifier aux brevets fédéraux ou considérés comme tels par le CDN.

Résolution 10/075 :

Vote : principe de Institut International de Formation.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - Point global sur pêche sous-marine (Jean-Louis Blanchard) :

Point sur la situation de la pêche sous-marine. Rappel historique depuis l'AG de Toulouse en 2008 avec l'arrêt des compétitions. Le retrait de délégation, suite à la décision du Conseil d'Etat, n'est pas un échec car si cette délégation a été retirée à la FFESSM, compte tenu de la lecture du Code du Sport faite par le CE, elle n'a été donnée à aucune autre organisation (malgré la demande en ce sens de la FNPSA). La FFESSM a été confortée dans son choix de mise en avant du développement durable. La signature le 07 juillet 2010 de la charte de pêche de loisir éco-responsable est un des éléments clés. La FCSMP démontre bien l'existence d'un public qui souhaite la pratique de la pêche sous-marine sans compétition.

Désormais, la FFESSM a toujours une activité de pêche sous-marine, avec pour objectifs la pratique, la formation et l'information et la connaissance du milieu.

Réponses à donner aux questions posées par notre Commission Pêche sous-marine :

*Les Objectifs fixés par le CDN sont 9 des 10 orientations données aux commissions en juin 2009 à Paris (ceci sera lu samedi en CDN élargi).

*Rencontre et regroupements amicaux mais pas de pesée et pas de classement.

*La présence de la pêche sous-marine dans la partie « Commissions sportives » dans le RI de la FFESSM n'est pas contradictoire en soi. Elle reste une commission sportive sans compétition.

*Le texte « vaut permis de pêche sous-marine » sera retiré sur la licence et sera remplacé par « Assurance RC pour la pêche sous-marine ».

Résolution 10/076 :

Vote : modification du masque de la licence (concernant le dernier point)

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 - Evolutions Code du sport, rénovation de la filière professionnelle (Jean Louis Blanchard) :

But : Accueil des plongeurs tiers. Possibilité de reconnaissance de n'importe quel plongeur de n'importe quel organisme. Remplacer la logique de prérogatives de niveaux par une logique d'aptitudes. Les organismes français, dont la FFESSM et la CMAS, sont toujours présents dans ce nouveau texte de façon explicite avec intégration dans la grille.

Problème politique : il y a certaines maladresses dans cet arrêté. La mise en application immédiate en début d'été s'est faite en raison d'impératifs du Ministère et non de la Fédération. Un arrêté modificatif sera publié sous peu, pour corriger certains défauts dans l'annexe correspondant aux tableaux d'encadrement. Y seront inséré les enseignants en plus des encadrants. La FFESSM a reçu une saisine du MJS pour donner son avis.

Résolution 10/077 :

Vote : avis favorable de la fédération délégataire sur ce projet d'annexe.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Les Plongeurs 3 CMAS et les Moniteurs 3*CMAS ont disparu lors de la parution de l'arrêté initial modificatif du 18 juin du code du sport. Ceci s'explique facilement par l'hétérogénéité des plongeurs 3* CMAS en regard de leurs conditions de formation et de certification, selon le pays ou/et selon l'organisme qui certifie ; De même pour le standard CMAS des moniteurs 3*. Cinq fédérations, dont les membres plongent de façon significative sur les côtes françaises (Belgique, Luxembourg, Suisse, Allemagne, Autriche) ont commencé à prendre des contacts avec nous. Signature d'une convention a déjà été faite avec la Fédération de Belgique de Président à Président. Désormais la FFESSM accroît son poids politique à l'échelle européenne.

Une lettre du ministère nous autorise à mettre en œuvre un système de reconnaissance par convention avec les Fédérations nationales sises en Europe sur cette problématique.

Le CDN est il d'accord pour s'appuyer sur cette lettre pour le filtrage des 3* CMAS selon les Fédérations étrangères européennes, en confiant à la CTN l'analyse technique de chaque dossier ? Avec le corollaire permettant une délivrance directe du titre « guide de palanquée associé » ou d'un « moniteur fédéral 2° degré-associé » sous forme d'un ATP avec paiement en ligne de la carte.

Résolution 10/078 :

Vote : Accord sur ce principe et son corollaire.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

* Rénovation filière professionnelle : La note d'opportunité a été adoptée par la Commission Professionnelle Consultative (CPC). La première étape importante est acceptée ; elle concerne la définition des 3 titres pour la filière plongée scaphandre : BP, DE (c'est le cœur de métier qui succéderait au BEES1) et DES (formateur de formateur). A noter que, dans cette note d'opportunité, le BP n'a pas d'autonomie de fonctionnement et que la filière apnée n'a pas encore été abordée en CPC.

Vote d'orientation du CDN et feuille de route concernant la délégation fédérale chargée de ce dossier : « *Respect total de la note d'opportunité et avenant, approuvés par la CPC, sans aucune modification. Construction de la globalité de cette filière professionnelle, la priorité étant de commencer par le DE conformément à la note d'opportunité.* »

Résolution 10/079 :

Vote : vote d'orientation du CDN

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 - Vade Mecum (Gaby Vasseur) :

Guide d'orientation pour répondre aux questions qui se posent aux présidents de clubs. Date de retour au 15 novembre pour les membres du groupe de travail vis à vis des propositions rédigées par G Vasseur. Matérialisation sous forme d'un livret avec l'aide du service com fédéral. Présentation et proposition définitive en février 2011.

5 - Projet espace SCA dans Subaqua (Patrick Michel) :

Justification par les récentes consultations des SCA, projet évoqué lors du CDN de juin 2010.

Description détaillée des objectifs et du projet de contenu. Précisions sur l'objet de cet espace, représentant un volume d'au moins 2 pages, lequel privilégiera la qualité plutôt qu'une logique de volume. Transfert de la lettre des SCA vers la revue en gardant si besoin sa charte graphique. Bornage à travers le filtre de la rédaction de Subaqua et du représentant des SCA auprès du CDN. Par ailleurs, les informations proposées dans cet espace doivent aussi, dans la forme, revêtir un caractère pédagogique afin que tous les publics puissent venir se renseigner, s'informer, s'instruire. Cet espace ne peut en aucun cas être une tribune de revendication ou d'expression de mécontentement.

Diverses rubriques évoquées (*questions réponses, ce qu'en pensent/disent les pros, les SCA informent type calendriers, Retour d'expériences et d'anecdotes, notre région et nos SCA...*)

Résolution 10/080 :

Vote : création espace SCA dans Subaqua, démarrage 2011.

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

6 - Synergie entre la politique fédérale et les travaux menés par la CTN :

Un calage a été réalisé avec la CTN afin de mieux leur préciser la feuille de route.

- La définition de poste et le nom des niveaux 1 à 3 ne doivent pas être modifiés. De même pour les niveaux 4 et 5.
- En effet :
 - C'est ainsi qu'ils sont inscrits dans l'annexe du CdS (annexes III-14 b et III-15 a)
 - C'est ainsi qu'ils permettent l'articulation avec les autres organismes français, sans quoi on perdrait la prééminence vis à vis d'eux. Cette prééminence est inscrite dans l'une des annexes du CdS, mais elle ne vise que les niveaux de plongeurs tels que nous les avons co-construits avec ANMP, SNMP, FSGT depuis longtemps (annexes III-14 b et III-15 a).
 - C'est ainsi qu'ils sont en cohérence et équivalence avec les brevets CMAS.
 - C'est ainsi qu'ils sont compris pour avoir une lecture verticale d'entrée dans la filière professionnelle à venir (sinon, celle-ci pourrait s'appuyer sur n'importe quel diplômes, y compris non fédéraux).

Résolution 10/081 :

Vote : non modification des postes et des noms des niveaux de plongeurs FFESSM

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Demande à la CTN d'une expertise en ce qui concerne l'arrêté « mélanges ». Suite à la modification de la partie « plongée à l'air » dans le Code du Sport, le Ministère devrait ouvrir sous peu une consultation pour rénover la partie « plongée aux mélanges ». Demande d'analyse est faite à la CTN en prévision de ces travaux futurs.
- Nombre d'instructeurs nationaux (CTN) à recruter pour l'exercice 2011. Discussion sur un nombre de 2 voire 3 instructeurs. Vote du CDN : 2 recrutements pour l'exercice 2011 dans l'état actuel des débats. Ce nombre sera confronté aux besoins de la CTN lors de la réunion en CDN élargi.

Résolution 10/082 :

Vote : 2 recrutements « Instructeur National » pour l'exercice 2011

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Recommandation du CDN à la CTN pour qu'elle procède à une analyse globale lorsqu'elle construit des projets nouveaux (analyse systémique, réglementaire, financière...).

Résolution 10/083 :

Vote :

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Recommandation du CDN à la CTN de veiller, dans la mesure du possible, à éviter une inflation dans le contenu et la durée des formations et des certifications.

Résolution 10/084 :

Vote :

Contre : 0 **Abstention :** 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

7 - Rapport Trésorier Général (fait ce jour, en raison problème de transport la veille).

Licences 2009/2010 : 149 220 licences, très bonne saison. Etude de la saisonnalité (pic des prises de licences en octobre de plus en plus) (pour les cartes de certification, pic en juin).

Budget prévisionnel des commissions nationales, pour 2010 : 1 108 714 euros. Ce budget doit être réalisé par action et doit être détaillé. Cohérence avec la politique sportive et de développement de la FFESSM. Proposition du budget 2011 en augmentation.

La décision concernant le chiffre définitif se fera après les entretiens de début décembre avec les commissions. Information sur de gros dépassements financiers de la Commission NAP sur 2010 par défaut d'anticipation

Vote concernant le prochain budget prévisionnel 2011, concernant une fourchette d'augmentation globale du budget aux commissions.

Résolution 10/085 :

Vote : sur ce principe de fourchette d'augmentation budgétaire aux commissions.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

8 - Aides exceptionnelles :

- CODEP 74 demande une aide exceptionnelle pour rénover le siège du CODEP à hauteur de 2 000 euros. Il est rappelé que les subventions récupérées par le CODEP pour l'AG d'Annecy 2010 ont permis de réduire le coût final de l'AG.

Résolution 10/086 :

Vote : Le CDN a pris acte de la demande, la décision est reportée dans l'attente de finalisation du bilan financier détaillé de l'AG 2010 d'Annecy.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Demande de André BONTOUX sur la Base Nautique Cemex.
Une aide de 2 500 euros est demandée pour la mise des pontons sur la base.
Produit à destination grand public.

Résolution 10/087 :

Vote : aide de 2 500 euros sur l'exercice de 2010

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Création d'une section plongée dans le lycée agricole de Narbonne : formations développement durable, création d'un nouveau Bac Pro, gestion des milieux naturels et de la faune, 40 élèves inscrits. Rapprochement avec le Ministère Alimentation, Agriculture et Pêche. Aide exceptionnelle au lancement, demande de 10 000 euros.

Résolution 10/088 :

Vote : proposition 3 000 euros de subvention exceptionnelle pour le lancement de cette section.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 - Ligne vestimentaire (Catherine Hervé)

Contrat et décision externalisation boutique.

Explication détaillée par C Hervé concernant la proposition de contrat d'externalisation de la boutique. Un avis sur ce principe a été demandé à une société de conseil par F Di Méglio, avis très favorable. Mise en place d'un retroplanning et appel d'offres par le groupe du travail piloté par C Hervé et comprenant A So Dessertine , C Simion, O Maire, M Bué. Appel d'offres avant le prochain CDN pour le choix définitif du prestataire.

Résolution 10/089 :

Vote : est-ce que le CDN valide le fait d'externaliser la boutique en ligne vêtements.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

10 - Projet AG Nationale 2012 à Lille (Michel Renard (président Codep Nord) et Roger Renault)

Proposition : 31 mars – 1^{er} avril 2012 à Lille Grand Palais.

Présentation video.

Accord du CDN sous réserve de la présentation budget détaillé auprès du Trésorier national dans la quinzaine.

Pause repas, reprise en CDN restreint après midi 14h45-15h00

1 - Procédure disciplinaire éventuelle visant un compétiteur de NAP sur demande du Président de la commission nationale nage avec palmes :

Rapport du chef de délégation du championnat d'Europe de NAP. Problème avec un membre de l'équipe de France, comportement agressif lors de la soirée clôture. Fait sanctionnable et inadmissible. Décision de mettre en délibéré la décision après réflexion pour dimanche matin (avant reprise du CDN élargi).

2 - La nuit de l'eau :

Manifestation gérée par la FFN. Quelques clubs FFESSM participent à cette manifestation. Noter qu'aucune demande officielle nouvelle du Président NAP n'a été faite sur ce sujet.

Est-ce que la FFESSM veut apparaître officiellement ? La décentralisation locale et régionale fonctionne bien, y a-t-il intérêt à une implication nationale où notre visibilité risque d'être noyée ?

Décision au prochain CDN de février 2011. Valérie MORIN est mandatée pour l'analyse de ce dossier.

Réunion du Samedi 16 octobre 2010 après-midi 15h00-20h15.

Comité Directeur National élargi aux Comités Régionaux et Commissions Nationales.

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLIERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mmes GAUCHET - Mrs GERARD - Mme HERVE - Mrs MAIRE - MERLO - MICHEL - Mmes MORIN - MULLER HIMBER - Mr NOWAK - Mme RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR - YAN

Absents et excusés : Mr GERARD

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance
-invités Michel RENARD et Roger RENAULT	Codep Nord

Présidents de comités régionaux :

- Mr Christian BERGMANN représenté par L. CAILLERE	Est
- Mr René CAVALLO	Provence Alpes
- Mr P DAVID devait être représenté par Mr Serge DAVID - Absent	Ligue des Pays Normands
- Mme Tania DE FABRIQUE SAINT TOUR	Martinique
- Mr Jacques DULIEU	Nord Pas-de-Calais
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Daniel LEHMANN	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Antoine MAESTRACCI Président par intérim	Guadeloupe
- Mr Georges MASANELLI - Absent et excusé	Réunion
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur
- Mr Henri POULIQUEN	Polynésie Française
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Y. MORIN	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bertrand RITOURET	Centre

Présidents de commissions nationales :

- Mr Antoine MAESTRACCI et Marc DAMBRINE	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Jean Lou FERRETTI représenté par Mr LESUR	Audiovisuelle
- Mr Patrice PETIT DE VOIZE - Absent non représenté	Biologie et Environnement
- Mr Yannick MORIN	Hockey Sub
- Mr Emmanuel GERARD représenté par Mr CARRIERE	Juridique
- Mr Bruno GRANDJEAN représenté par le Dr BERGMANN	Médicale et Prévention
- Mr Michel GAUNARD	Nage avec Palmes
- Mr Jacques COQUELIN	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEPFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

A la demande de JLB, une minute de silence et de recueillement est respectée pour le décès de Francis IMBERT et Daniel DURERO.

Tour de table des présents et des représentés.

1 - Accès au listing base de données internet par service messagerie :

- Par les moniteurs pour les brevets délivrés sous leur nom.
- Par les OD pour accès aux licenciés de leur OD exclusivement (avec filtre national).

Opérabilité sera faite par JP Montagnon.

Résolution 10/090 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

2 - Les ATP à la FFESSM :

Point sur l'élargissement à d'autres actes que des initiations simples en restant vigilant à la prise de licence comme priorité de développement. La modification du RI lors de la dernière AG permet de prendre en compte d'autres types ATP. C'est ainsi que le concept s'adapte bien pour le dossier de « guide palanquée associé » ou « Moniteur fédéral 2eme degré associé » des fédérations étrangères européennes.

Pour le secourisme, un état des lieux sera fait auprès des CODEP avant d'accepter la notion d'un ATP secourisme, besoin de mieux cerner cette possibilité quant aux conditions administratives d'accès à la formation du secourisme d'Etat dans ces mêmes CODEP.

Résolution 10/091 :

Vote : Concernant l'envoi d'un questionnaire aux CODEP pour faire un état des lieux.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

3 - Diplômes audiovisuel à délivrer sans licence en Algérie :

Est-ce que le CDN accepte ces formations de photographes sans prise de licence ? Action de type ATP. C'est une opération de communication et une action de promotion avec la FASSAS (Fédération algérienne).

Résolution 10/092 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

4 - Rapport sur « Sport Diving » championnat d'Europe à Kazan (Russie) du 27 au 29 juillet (Valérie Morin).

Compte rendu : 27 sportifs, essentiellement des pays de l'Est. Plusieurs épreuves décrites : 1^{ère} épreuve « Course d'obstacle par équipe de deux », 2^{ème} épreuve « 300m chronométrés ».

Intervention F Di Méglio sur le développement de cette discipline nouvelle au niveau CMAS, un pôle actif en Russie et un pôle actif en Espagne. Intérêt à notre niveau pour les clubs de l'intérieur.

Bob Severin annonce sur Nîmes le 17 avril une compétition prototype au niveau de son CODEP.

Proposition que Bob Severin envoie aux OD pour information le dossier CMAS de cette activité avec le secrétariat fédéral.

5 - Point Activités Jeunes (Anne So Dessertine) :

Mise en place des RIPE dans deux semaines (du 30/10 au 3/11).

Hors série « jeunes », une autre piste de travail envisagé par rapport au projet initial.

Scub@toujeune.

Fiche d'éveil des diverses commissions.

6 - Création du CODEP 32 :

Acceptation de cette création sous réserve du courrier d'acceptation du Comité Régional Pyrénées Méditerranée, ainsi que la validation des Statuts par la Commission Juridique.

7 - Résumé Rapport Président :

Reprise détaillée des points abordés précédemment en CDN restreint. En résumé :

- Code du sport : mises au point et explications. Convention signée avec certaines fédérations européennes.
- La rénovation de la filière professionnelle : Note d'opportunité avec la proposition de poste des trois métiers à venir BP, DE, DES et acceptée par la Commission Professionnelle Consultative. Tout doit être bouclé pour le 1^{er} janvier 2013.
- UCPA : négociations en cours.
- Charte des bases fédérales : applicable au 1^{er} janvier 2011.

8 - Résumé du Secrétaire Général :

- Dates pour 2011 :
 - Salon de la plongée du 14 au 17/01.
 - Comité Directeur National : 4, 5 et 6 février à Marignane avec les commissions et les comités.
 - AG de La Rochelle les 19 et 20 mars 2011 : présentation de l'AG par Sophie Maes et JP Montagnon.
- Supports visuels : point sur les différents visuels disponibles. Note interne au siège national sur la gratuité des supports visuels pour OD et clubs. Derniers brevets réalisés : Diplômes Plongeur de Bronze Argent et Or. Réflexion en cours pour livret pédagogique enfants (scénaristique type bande dessinée).
- Sites web régionaux : problème de cohérence graphique dans les choix régionaux. Parfois, il n'y a même pas de logo type FFESSM. Si l'on comprend le besoin d'expression du particularisme régional, nécessité d'une référence nationale.
Demande est donc faite aux régions : Proposition que le logo fédéral de la charte graphique apparaisse sur le site régional soit directement intégré sur le site lui-même, soit en premier accueil avec redirection ensuite sur le site régional décliné avec son particularisme régional.
- Bilan Tournée des plages : 3000 certifications de rando sub, 70 % de jeunes, 8 villes partenaires. Impact médiatique. Rencontre et entretien avec David Douillet.
- Dates clefs du calendrier des Commissions Nationales : Pour les représentations officielles du CDN et du Président. A faire remonter au plus tard pour mi janvier (avant le Salon de Paris).
- Réunion administrative du 11 septembre : Succès de cette réunion.
- Point sur les licences : 149 220 licences pour la saison 2009/2010, augmentation globale de + 2 % (sur les jeunes et enfants : 5%). On a totalement rompu avec la dégradation progressive de ces dernières années, retrouvant les chiffres favorables de 2004. Augmentation de 147 clubs et SCA sur une année.

9 Offre commerciale pour clubs et moniteurs, automne 2010 (J-L Blanchard) :

Réédition pendant une période limitée (15 octobre au 21 décembre 2010) de l'offre commerciale Scubapro-Uwatec à destination des clubs, telle qu'elle a fonctionné pendant la même période en 2009. Courrier envoyé à tous les OD pour qu'ils fassent suivre. Opération annoncée sur Subaqua et sur le site.

10 - Résumé Rapport Trésorier Général :

Point sur les Licences avec pic saisonnier (octobre), progression très favorable. Point sur les cartes, sommes en avance de plus de 2 000 cartes à fin septembre par rapport à la saison dernière, pic saisonnier (juin).

Résultat financier en cours sur 2010 relativement satisfaisant, ce qui permettrait d'augmenter le budget alloué aux commissions.

11 - Courrier de M. Gilles De La Brière à diverses administrations (J-L Blanchard).

Les relations avec le DRASSM. Le dossier archéologie (F. Merlo).

Point sur la situation. Ce qui est de l'ordre de l'opinion personnelle ne peut être mis sous l'étiquette officielle FFESSM au travers de courriers. C'est inadmissible de la part d'un Président d'une commission régionale de mettre en avant la FFESSM dans ce genre de considérations et d'actions.

Point du Président du Comité Régional RABA : cette commission régionale archéologie a été mise sous tutelle.

Décision de remettre à dimanche matin, juste avant le CDN élargi, la décision concernant la mise ou non en conseil de discipline.

12 - Info Afnor et Iso (Jean-Marc Broner).

Les élections du groupe « Tourisme, plongée » ont reconduit notre directeur aux fonctions de président de ce groupe, au titre fédéral.

Les responsables autrichiens recherchent la possibilité de faire valoir un accord international sur le plan européen, ce qui n'est possible qu'au travers une procédure particulière (accords de Vienne). La délégation française met tout en œuvre pour éviter la réussite d'une telle stratégie qui conduirait à reconnaître comme normes européennes (d'application obligatoire sauf dérogation) une norme internationale (d'application volontaire). La prochaine réunion conduira JLB (au titre de la Cmas) et JMB à défendre ce point de vue.

13 - Point préparation Salon de la plongée (Olivier Maire).

Présentation : Les permanences seront assurées par les régions et les commissions. Les badges seront donnés uniquement aux personnes présentent 3 jours sur le stand, les autres recevront les invitations pour pouvoir entrer.

Les tenues du salon : unité fédérale, déclinaison des régions et des commissions, « le plaisir est sous l'eau ». Déclinaison de 3 couleurs dans la mesure du possible.

Sur le stand, pas de vestiaire, pas de réunion sauvage, pas de pique nique.

Idée cadeaux : M&m's, stylos.

Le bassin : géré par le comité Interrégional Ile de France Picardie. Piloté par Michel Abello, avec 20 moniteurs bénévoles par demi-journées.

Tableaux à remplir : présence sur le stand des régions, commissions et officiels.

14 - Point sur le Secourisme d'Etat (J.L. Blanchard).

Suite à la réforme profonde des cursus de 2007 : une filière « formateur » inachevée, une formation au secourisme mal adaptée au besoin, une démarche d'ingénierie novatrice à pérenniser, mais lourde pour produire les produits.

Des travaux en cours, complètement centrés sur les besoins des « grosses » associations : Arrêtés PSC 1, PSE 1, Equivalences AFGSU / PSC 1, Formations PIC 2, Formation PIC 3, Réforme BNSSA.

Les Objectifs 2011 :

- Une filière «formateur» réformée
- Une intégration des recommandations de l'ILCOR 2010... A compter du mois d'octobre, la commission prendra en compte les nouvelles recommandations de l'ILCOR à insérer dans nos différents textes nationaux... donc de nouveaux référentiels à publier...
- Un PSC 1 abordant la prévention des risques
- Finaliser les changements du PSC1, PSE et PSE2 à échéance du 1er semestre 2011
- Poursuite de la réforme fonctionnel de l'ONS, suite aux évolutions connues en 2010.

La FFESSM dans tout cela :

- Un contexte qui montre les difficultés à imaginer l'émergence d'une formation « plongeur secourisme » à court terme, et qui démontre le bien fondé d'avoir pérennisé nos formations RIFAP et ANTEOR dès 2008.

- Nous n'avons pas d'agrément de sécurité civile ; donc nous ne sommes pas directement touchés par la réorganisation vécue début 2010 (qui ne concerne que les associations agréées de sécurité civile).

- Nous avons un agrément de formation (PSC1, PAE3 et BNMPS) : pas de raison de revenir sur cet agrément. Cependant, notons que des contrôles sur le terrain peuvent voir le jour prochainement. Attention alors aux CODEP qui délivrent du PSE1 en s'appuyant sur l'agrément FFESSM (suite à des erreurs de préfectures...).

15 - Point sur le dossier Piscines et Fosses

Dossier établi par Richard Pothier (RP), pertinent d'autant que les projets de fosse tendent à se développer. Mission nationale de recensement et d'expertise conseil.

C'est la personne ressource à solliciter si besoin d'analyse technique. Le dossier a été envoyé aux Régions, Ligues et CODEP, clubs, Sca ainsi qu'à un certain nombre d'institutionnels, aux CROS et CDOS.

16 - Point Pôle France, Point Creps PACA (C. Martin) :

Pôle France : Réouverture début septembre. Nouvel entraîneur Nage avec Palmes, (Cédric Genin). Yann Ruello (CTN) assure le suivi sur le terrain. Un nouveau directeur du Creps PACA (site d'Antibes) a été nommé ; situation qui devrait permettre d'améliorer encore les relations mutuelles.

17 - Avenir du rôle et missions des CODEP :

A partir de 2014 la réforme territoriale, encore à l'étude au Parlement, instituera un conseiller unique dans les assemblées départementales et régionales : le conseiller territorial. Pas d'éléments nouveaux de la part de la Commission Juridique Nationale.

18 - Point championnats de France 2011 (Bob Séverin) :

Point sur le déroulement à Montluçon, 2 au 5 juin. Respect unité de temps et de lieu. Site mis à disposition gratuitement. Les commissions concernées : NAP, NEV, Photo, Tir, Orientation, Apnée. La nécessité pour le championnat de Hockey de disposer lui aussi d'un bassin olympique le rend incompatible, cette fois ci, avec la manifestation à Montluçon. Le Hockey fera son championnat au même moment à Clermont Ferrand. Toutefois la coupe de France de hockey se fera à Montluçon le week end suivant (11 et 12 juin 2011). Soirée commune de gala le samedi soir. Le calendrier

d'utilisation des espaces se fera dès demain (dimanche 17 octobre) avec le directeur du centre aqualudique de la Loue (communauté de communes-ville de Montluçon) qui se déplace expressément suite à l'invitation de JLB.
Décision pour 2012 à aborder en CDN de février.

19 - Questions posées par Polynésie :

- Mise en place d'un représentant de l'outre mer : Proposition d'une personne qui représenterait l'ensemble des DOM COM. Le Secrétaire Général rappelle la notion qu'un déplacement sur deux (en comptant l'AG) est maintenant pris en charge pour le déplacement des comités d'outre mer pour les CDN, est-ce que cette proposition est utile? Plusieurs comités OM n'en voient pas l'utilité, en raison d'une vision territoriale pas obligatoirement compatible.

Résolution 10/093 :

Vote : proposition de mise en place d'un représentant outre mer.

Contre : majorité Abstention : 0

Vote : Refusé à la majorité des exprimés

- Organisation MF2 en OM avec minimum de 8 candidats ayant confirmé et réglé. Ceci est possible pour la CTN sous réserve analyse budgétaire, date butoir au 31 octobre.
- Matériel plongée jeune enfant (petit gabarit), des besoins sont exprimés, à faire remonter à nos partenaires.

Rappel décision du CDN : La FPESM a jusqu'au 31 décembre pour rendre compatibles ses Statuts avec ceux de la FFESM. Passée cette date, le pacte de collaboration liant ces 2 structures sera rompu et un Comité Régional sera alors recréé (Cf *supra*).

20 - Questions posées par Nouvelle Calédonie :

- L'autonomie du territoire Nlle Calédonie par transfert de compétences lui permet de créer ses propres diplômes. Ceci est valable pour diplôme professionnel de guide de rando sub.
- Convention prestataire de service-comité pour transporteurs nautiques : Le comité a rédigé une convention qui serait utilisable avec les prestataires de services. Il faut confier l'analyse à la commission juridique, dont le représentant est présent.

21 - Problème du Comité Régional Guadeloupe :

Absence de Président élu depuis 1 an et demi. En cas de manquement persistant, ce problème sera abordé le 6 décembre en Commission Juridique. Question est donc posée à Antoine Maestracci qui assure l'intérim. Devant la décision du CDN, il propose le projet d'AG électorale régionale courant décembre. Au vu des difficultés rencontrées précédemment, le CDN demande impérativement à la Guadeloupe que le nouveau Président du Comité soit élu avant la fin 2010.

22 - Point sur Rando sub (Pascal Yan) :

Création d'une valise des points rando sub : présentation d'un exemplaire. Ces valises sont disponibles pour tous les points rando. Présentation des documents contenus dedans. Un référencement Google des points rando a été réalisé sur le site FFESM.

Un hors série est en préparation pour le printemps 2011 : comment animer et construire un parcours.

23 - Point SCA et bilan annuel (Patrick Michel et Alain Delmas) :

- Dossier sur la TIPP : point. Un courrier officiel est parti sous signature du Président.
- Droit annuel de navigation : possibilité pour les embarquements des associations des sports nautiques de bénéficier d'avantages. Certaines SCA en ont profité. Un courrier officiel est parti sous signature du Président à la direction des douanes pour étendre ce texte à toutes nos SCA.
- Charte convention stagiaire MF1 : dans les mains de la commission juridique.
- Projet d'espace SCA dans la revue Subaqua, destiné à une communication très large, assez pédagogique, adressée à tous les lecteurs. Mise en place pour la revue de Janvier/Février.
- Présentation par Alain Delmas du bilan des SCA pour cette rentrée. SCA au 15 septembre : 329 SCA, + 6%. 94% de parts de marché. 15 330 licences délivrées par les SCA (soit 10,3% des licences totales), 13 329 certifications délivrées (soit 22% des certifications fédérales), et 254 SCA assurées chez AXA Lafont. Noter des variations régionales importantes. Les premières régions : Côte d'Azur, Corse et Pyrénées Méditerranée.

Point sur le renouvellement des agréments. Analyse des SCA qui ont fait moins de 11 licences. Dans le cas de radiation conformément à la charte signée par les SCA, le siège national ferme la possibilité internet à ces structures de délivrer des licences ; il n'appartient pas aux Comités Régionaux de les rouvrir.

24 - Apnée et poids constant en compétition (résumé décision CDN) :

Résumé d'une part de ce dossier ouvert par le CDN en juin 2009 grâce à la création d'un groupe de travail, qui avait cette priorité.

D'autre part, la CMAS a récemment intégré cette pratique dans le catalogue des compétitions d'apnée, et nous avons eu accès au document, datant de mars 2010, qui présente les éléments officiels CMAS concernant le poids constant.

Antoine Maestracci, pour la Commission Apnée, signale qu'au départ, la tendance a été de tenir compte de l'expérience d'AIDA et que l'arrivée du règlement CMAS nécessite une analyse approfondie (différences au niveau des juges en particulier).

Le CDN s'interroge sur cette inertie et demande à la Commission Apnée de réagir vite. Il serait étonnant que, alors que le CDN est demandeur, ce soit la commission nationale d'apnée qui freine au développement du poids constant. Cahier des charges et règlement à présenter pour CDN de février. Compétition test en juin.

La Commission Médicale (Eric Bergmann) précise que la procédure CMAS est cohérente avec le projet FFESSM tel que développé dans le groupe de travail.

Précisions : Le médecin assurant la surveillance médicale doit organiser la chaîne des secours, c'est une obligation de moyens. Pour le niveau de compétence des médecins de surveillance, ceci sera abordé demain lors du rapport CMPN.

25 - Audit Apnée loisir : (Claude Simion)

Dossier abordé dès ce soir, vu l'absence d'Antoine Maestracci annoncée pour le lendemain matin, lequel répond aux questions posées par le représentant Apnée au CDN (Claude Simion).

- Selon la Commission Apnée, une séparation des approches (formation et développement de l'apnée de loisir / compétition) n'est pas possible. Notion apnée sportive loisir imbriquée à la notion apnée compétition. Il faut que ces deux pôles ne soient pas séparés. La notion de performance est immédiate dans l'apprentissage. Définition d'un responsable national compétition : Marc Dambrine et d'un responsable national formation : Christophe Coppens.
- Pourquoi n'arrive-t-on pas à développer l'apnée dans les régions ? Discussion. Il semble utile de reprendre le mode de fonctionnement national au niveau des régions.
- Carte MEF : y faire apparaître le terme « apnée ». OK ce sera fait par la Commission Apnée.
- Question : la commission est-elle capable de fournir un organigramme précis de son bureau ?

Réponse : Président : Antoine MAESTRACCI

Vice-Président : Olivia FRICKER

Suppléant : Marc DAMBRINE

Concernant les remarques d'Antoine Maestracci sur son éloignement pour gérer la commission, plusieurs personnes dont le Secrétaire Général lui font remarquer que c'était son choix au départ et qu'il avait des solutions pour se déplacer (liées à son titre de président par intérim du comité Guadeloupe suite aux décisions faites par le CDN en faveur de l'outre-mer en février dernier). Encore fallait-il vouloir s'organiser efficacement.

En conclusion, la Commission s'engage à développer l'activité de formation, conformément à ce qui avait été déjà acté auprès d'elle lors du CDN de juin 2009, il y a 16 mois.

Comité Directeur National Restreint, 8h45 à 9h00

Réunion du dimanche 17 octobre 2010

1 - Décision pour Incident avec un athlète au championnat Europe de nage avec palmes :

« Le Comité Directeur National s'insurge et s'indigne des faits portés à sa connaissance par l'intermédiaire de la plainte du Pdt de la Commission NAP. Devant la gravité de ceux-ci, il rappelle la nécessité absolue de respecter l'éthique sportive et le comportement nécessaire à l'image d'une délégation nationale dans le cadre de toute manifestation ou d'une compétition. Devant de tels faits, conformément à l'article 7.2 et suivants du règlement disciplinaire, décision ou non de saisir la commission disciplinaire de 1ere instance. »

Résolution 10/094 :

Vote : sur ce texte et sur cette décision de conseil de discipline.

Contre : 3 Pour : 14 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

2 - Décision pour l'incident avec un des responsables de l'Archéologie :

En raison de la gravité de mettre par écrit sous l'étiquette officielle de la FFESSM une opinion toute personnelle concernant le DRASSM, ceci au plus au niveau de l'Etat, et devant de tels faits, décision ou non de saisir la commission disciplinaire de 1ere

instance ? Sous réserve que les documents du DRASSM parvenus à JLB puissent être présentés officiellement.

Résolution 10/095 :

Vote : sur cette décision de conseil de discipline.

Contre : 0 Pour : 17 Abstention : 1

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

3 -La ligne vestimentaire :

Fonctionnement en confiance demandé par Catherine Hervé. Les membres du groupe de travail s'expriment au sein du groupe.

Réunion du dimanche 17 octobre 2010, 9h00-14h30

Comité Directeur National élargi aux Comités Régionaux et Commissions Nationales.

Présents :

Mrs BERGMANN - BLANCHARD - BUE - CAILLERE - CAVALLO - Mme DESSERTINE - Mrs DI MEGLIO - DINDINAUD - ESCALES - Mmes GAUCHET - Mrs GERARD - Mme HERVE - Mrs MAIRE - MERLO - MICHEL - Mmes MORIN - RICHARD - Mrs SEVERIN - SIMION - VASSEUR - YAN

Absents et excusés : Mr GERARD - NOWAK- Mme MULLER HIMBER

Assistaient également :

- Mr BRONER Jean-Marc	Directeur
- Mme DUBOIS Monique	Conseil des Sages
- Mr MARTIN Claude	Directeur Technique National
- Mr MONTAGNON J. Pierre	Directeur logistique
- Mr DELMAS Alain	Chargé de Mission
- Mme MAES Sophie	Secrétaire de séance

Présidents de comités régionaux :

- Mr Christian BERGMANN représenté par L. CAILLERE	Est
- Mr René CAVALLO	Provence Alpes
- Mr P DAVID représenté par Mr S. DAVID - Absent	Ligue des Pays Normands
- Mme Tania DE FABRIQUE SAINT TOUR	Martinique
- Mr Jacques DULIEU	Nord Pas-de-Calais
- Mr Pierre DUNAC	Pyrénées Méditerranée
- Mr Jean ESCALES	Corse
- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Daniel LEHMANN	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Antoine MAESTRACCI - Absent et excusé	Guadeloupe
- Mr Georges MASANELLI - Absent et excusé	Réunion
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Alex POLLINO	Côte d'Azur
- Mr Henri POULIQUEN	Polynésie Française
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par Y. MORIN	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Bertrand RITOURET	Centre

Présidents de commissions nationales :

- Mr Antoine MAESTRACCI représenté par Mr DAMBRINE	Apnée
- Mr Serge XIMENES	Archéologie
- Mr Jean Lou FERRETTI représenté par Mr LESUR	Audiovisuelle
- Mr Patrice PETIT DE VOIZE - absent non représenté	Biologie et Environnement
- Mr Yannick MORIN	Hockey Sub

- Mr Emmanuel GERARD représenté par Mr CARRIERE	Juridique
- Mr Bruno GRANDJEAN représenté par le Dr BERGMANN	Médicale et Prévention
- Mr Michel GAUNARD	Nage avec Palmes
- Mr Jacques COQUELIN	Nage en Eau Vive
- Mr Serge ZAEFFEL	Orientation Sub
- Mr Joël BRECHAIRE	Pêche Sous-Marine
- Mr Jean Pierre STEFANATO	Plongée Souterraine
- Mr Jo VRIJENS	Technique
- Mr Jean Gilles YVER	Tir sur Cible Sub

- Rapports des commissions :

** Commission Nage en Eau Vive :*

Lecture du rapport par Le Président.

Convention avec la FFCK : Cette convention n'a pas encore été signée car des éléments ne recueillent pas l'approbation de notre commission nationale. Inquiétude du CDN concernant le groupe de travail : le ou les représentants de notre commission nationale doivent harmoniser leur position avec le DTN et avec le président de la FFESSM. Le président rappelle que ce dossier interfère avec celui de la filière professionnelle plongée, dans lequel le périmètre de la randosub est discuté.

Résolution 10/096 :

Vote : sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Question sur le rajout d'une nouvelle discipline lors des championnats NEV. Championnat NEV en classe 1 et 2, activité plus grand public, budget cible augmentation de 2.000^E.

Résolution 10/097 :

Vote : sur création de ce championnat NEV.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

En remarque : Cette discipline se fera à Montluçon cette année 2011.

** Commission Biologie et Environnement :*

Pas de représentant. Le Président n'est pas présent (pour a priori un problème de transport), mais n'a pas choisi d'être représenté par un suppléant.

Questions non traitées de ce fait.

** Commission Juridique :*

Lecture du rapport par le représentant du Président. Il est rappelé que la CJN a un rôle d'analyse qui demande un temps minimum pour chaque dossier.

Résolution 10/098 :

Vote : sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Pêche Sous-Marine :*

Lecture du rapport par le Président.

Eu égard à la disparition de la Pêche Sous Marine de compétition, la commission nationale demande au CDN de définir les orientations et axes de travail de la commission nationale afin que cette commission puisse continuer à travailler.

Réponse faite par F Di Méglio qui lit les 10 orientations nationales données aux commissions en juin 2009. 9 sur 10 de ces orientations s'appliquent à cette commission (Implication dans le développement durable, Politique de masse, Implication vers les milieux défavorisés, Implication dans la veille technologique, Envie de rester FFESSM, Travail inter commission, Accroissement des cadres, Implication dans les brevets, Réalisation de calendrier.)

J L Blanchard rappelle que les grandes administrations semblent ne plus vouloir associer le sport compétitif à la prédation. La FFESSM a perdu la délégation suite au recours en Conseil d'Etat (vu le périmètre liée aux compétitions) par des membres de la FNPSA, mais le Conseil d'Etat n'a pas engagé le Ministère à redonner la délégation. Ainsi aucune autre fédération ne l'a récupérée. Le Président FFESSM compte sur la pêche sous-marine pour continuer le travail avec le MEEDEM.

- La commission demande s'il faut modifier le Règlement Intérieur FFESSM ? Réponse du CDN : Non. Explications faites sur ce sujet.
- Modification du rédactionnel de la licence au niveau du masque de saisie. Réponse du CDN : A la place de « vaut permis de pêche s/marine », une nouvelle mention va être mise « vaut RC pour la Pêche sous-marine ».
- La commission demande quelle position prendre vis-à-vis des regroupements amicaux. Sont-ils autorisés et assimilés ou non à des compétitions ? Réponse du CDN : autorisation des regroupements amicaux, mais ils ne sont pas assimilés à des compétitions, car il ne doit y avoir ni pesée ni classement.
- Proposition d'Instructeurs Nationaux stagiaires :
 - Paul BIGGIO, Ile de France et Bruno VALORA, Provence.

Résolution 10/099 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- *Commission Archéologie :*

Lecture du rapport par le Président.

Il est bien précisé par le Président de la Commission que sa commission nationale a besoin de bons rapports et d'une bonne collaboration avec le DRASSM, notamment concernant les demandes d'autorisations de fouilles.

Résolution 10/100 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Rappel : les rapports de commissions nationales doivent être adressés en temps et en heure au Secrétariat Général pour en permettre une diffusion correcte, et non pas au dernier moment !...

Information du Président JL Blanchard : le CDN a décidé de saisir le Conseil de discipline pour un des responsables de la commission.

** Commission Médicale :*

Lecture du rapport par le représentant du président. Divers points abordés :

- Approbation du PV de la réunion de la commission lors de l'AG d'Annecy.

Résolution 10/101 :

Vote : sur ce PV de l'AG.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Niveau de compétence des médecins de surveillance des compétitions d'apnée en poids constant. Reporté en février vu le débat réalisé la veille avec l'Apnée.
- Responsabilités respectives des signataires du contrat de surveillance médicale d'une manifestation inscrite au calendrier fédéral : Présentation du texte. Si ce texte est adopté, le Règlement Médical sera aussi modifié.

« L'organisateur d'une manifestation inscrite au calendrier fédéral, avise de celle-ci sans délai le président de la commission médicale et de prévention nationale ou de la commission médicale régionale géographiquement concernée selon la dimension de la manifestation, lequel rend compte de la conformité des conditions de l'organisation du plan de secours prévu. Cette manifestation ne peut avoir lieu qu'après l'accord de l'organisateur.

Sur les lieux de la manifestation, le médecin dédié vérifie que toutes les dispositions prévues par les articles 8-6 et 12 du règlement médical fédéral ainsi que les dispositions prévues par son contrat ont été respectées par l'organisateur. A défaut le médecin fait part de ses constatations par écrit à l'organisateur. Si le médecin considère qu'il ne peut pas accomplir sa mission, l'organisateur est tenu d'interrompre immédiatement ou d'annuler la manifestation »

Nombreuses discussions sur ce sujet. La notion d'organisateur reste toujours problématique dans sa définition et dans sa réalité juridique. Plusieurs interventions sont faites. Il est décidé au bout d'un long échange que ceci soit porté au travail de la commission juridique nationale lors de sa réunion du 6 décembre (avec présence du représentant de la commission médicale nationale) afin de permettre de décider.

- Liste des contre indications à la plongée scaphandre actualisée, avec ajout maladie de Rendu Osler :

Résolution 10/102 :

Vote : sur cet ajout dans la liste des CI médicales.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Demande que le Certificat médical de non contre indication aux activités subaquatiques regroupe les deux certificats précédents. Il est rappelé que ce modèle fédéral est proposé mais non imposé.

Résolution 10/103 :

Vote : sur actualisation du Certificat médical.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Un Certificat médical pour l'apnée circule sans validation ou autorisation ni par la commission médicale, ni par la commission Apnée.

Résolution 10/104 :

Vote : sur la non reconnaissance de ce certificat médical.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Approbation du rapport, pour les points non soumis à des votes particuliers..

Résolution 10/104 :

Vote : vote concernant le rapport

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Audiovisuelle :*

Lecture du rapport par le représentant du Président.

Résolution 10/105 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Remarque de JL Blanchard sur le fait qu'une commission nationale, lorsqu'elle organise une manifestation, doit si possible favoriser en premier lieu les partenaires de la FFESSM (cas de la SNCM). Précisions de J Escales et de F Di Méglio sur ce qui a conduit la commission à ne pas utiliser les services de la SNCM pour leur Championnat photo.

Demande de la commission concernant la transformation de l'actuel challenge national vidéo diaporama en Championnat de France. Ceci à budget constant pour la commission. Observations de F Di Méglio : il faut se calquer impérativement le plus possible sur le règlement CMAS des Championnats du monde de vidéo et sur le règlement notation jury CMAS utilisé pour ces Championnats (notation qui a été transmise à la commission).

Résolution 10/106 :

Vote : sur transformation du challenge national et création championnat de France vidéo (en tenant compte des observations).

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Hockey subaquatique :*

Lecture du rapport par le Président.

Mise en exergue des très bons résultats de la commission dans les compétitions internationales.

Nominations au titre d'instructeurs nationaux :

- Karine Frisse, Sylvain Renard et Gilles Renaison.

Résolution 10/107 :

Vote : vote sur le rapport .

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Résolution 10/108 :

Vote : vote sur la nomination des 3 Instructeurs Nationaux.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Tir sur Cible :*

Lecture du rapport par le Président.

Résolution 10/109 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Précision de JL Blanchard pour la CMAS et le Tir à l'international : deux nations seulement militent vraiment dans cette discipline (Italie, France). Cependant, sur demande du président, un courrier de relance, préparé par la commission en anglais et en français, pourra être adressé par la commission aux fédérations CMAS, à partir du listing d'adresses fourni par JL Blanchard.

** Commission Orientation :*

Lecture du rapport par le Président.

Résolution 10/110 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demande définitive d'acceptation de l'organisation de la manche coupe du monde en France en 2011, lieu possible Brumath ou Annecy, dates : du 20 au 21 mai 2011.

Résolution 10/111 :

Vote : nouvelle manche de coupe du monde d'orientation en France

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Plongée Souterraine :*

Lecture du rapport par le Président.

Résolution 10/112 :

Vote : vote sur le rapport.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demande de modification du Règlement intérieur de la commission, dans son article 8.4.

Résolution 10/113 :

Vote : vote sur cette modification.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Création du Règlement intérieur des Instructeurs nationaux de la commission de plongée souterraine qui est un nouvel outil de fonctionnement interne. Il a été adopté par la commission nationale le 27 juin 2010.

Il est demandé par le CDN que ce R. I soit lu par la commission juridique nationale et que la Commission tienne compte des modifications éventuelles souhaitées par la CJN.

Résolution 10/114 :

Vote : vote sur le R.I du collège des Instructeurs nationaux d'Activités subaquatiques Souterraines, sous réserve de validation par la commission juridique nationale.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

** Commission Apnée :*

Lecture du rapport par le représentant du Président (ce dernier ayant du repartir).

JL Blanchard rappelle qu'en début de CDN samedi après-midi (alors que les représentants de l'Apnée n'étaient pas encore arrivés), 1 mn de silence a été faite par l'assemblée en mémoire de Daniel DURERO.

Les différents points du rapport sont votés un à un.

- Propositions et rectificatifs organigramme : Olivia FRICKER au poste de Vice-président, Marc DAMBRINE, suppléant et Walter ROQUE au poste de chargé de mission.

Jean-Luc SCESA est proposé au CDN comme médecin de l'équipe de France. Christian VOGLER est nommé Entraîneur de l'équipe de France.

Rappel de JL Blanchard : Cédric GENIN, maintenant au poste salarié d'entraîneur du Pôle France, doit séparer activités professionnelles et bénévoles. Il lui est ainsi demandé de faire le nécessaire pour ne plus remplir de missions au sein de la Commission nationale Apnée.

Rappel de Eric Bergmann : le nom du médecin de l'équipe de France doit être communiqué officiellement par la commission Apnée à la commission Médicale.

Rappel de Eric Bergmann : le nom du nouveau référent (si nouveau il y a) pour le groupe de travail Apnée Poids Constant doit être confirmé par la commission Apnée.

Résolution 10/115 :

Vote : sur cet organigramme.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- La commission demande de ne plus avoir l'obligation d'avoir le permis bateau pour se présenter au MEF2. Après discussion, le CDN a l'opinion totalement inverse et demande à la commission le maintien de cette obligation pour le MEF2, et demande à la commission la mise en place d'une réflexion pour le MEF1.

Résolution 10/116 :

Vote : maintien du permis bateau.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Point sur le maintien des manches de Coupe de France. Discussion sur l'aspect financier. Lors de manches de coupe de France dans les autres commissions, c'est la commission régionale qui prend en charge essentiellement la manche. Pour 2011, les manches seront donc dépendantes des régions, la finale sera nommée trophée Daniel Durero et sera elle organisée par la commission nationale. Cela signifie que la commission nationale ne peut maintenir un calendrier de coupe de France que si elle a vérifié et obtenu un accord et une couverture financière totale par les régions concernées.

Résolution 10/117 :

Vote : sur ce principe de fonctionnement des manches de Coupe de France, tel que défini.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Nomination comme instructeurs nationaux de Walter ROQUE et Denis GRASSER.

Résolution 10/118 :

Vote : nomination des deux Instructeurs Nationaux

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Collèges régionaux d'instructeurs d'apnée :

Lors du CDN 433 (5, 6 et 7 février 2010), celui-ci avait validé le principe de création d'un échelon d'Instructeur régional selon des conditions d'accessibilités allégées à l'instructorat régional. Cette procédure était bornée dans le temps jusqu'au 31/12/2010. A partir de là, un cursus structuré doit avoir été proposé par la commission nationale et validé par le CDN. Ce cursus devra prévoir des délais minima entre le MEF2 d'apnée puis l'IR apnée et de même entre l'IR apnée et l'IN apnée.

Or, le CDN attend toujours la proposition d'un règlement intérieur pour les collèges régionaux par la commission Apnée. Par conséquent, au 31/12/2010, il n'y a plus de recrutement d'instructeurs régionaux d'apnée en attente d'un RI à présenter pour validation au CDN de février 2011. A fortiori il n'y a pas de création de cartes d'instructeurs régionaux.

- Règlement des compétitions 2011. Le document n'a pas été envoyé par la commission au CDN. Donc ce point est reporté au prochain CDN.
- Point sur l'audit concernant la commission apnée.

Claude Simion rappelle qu'il a effectué ce dernier audit en toute sincérité, il regrette le départ d'Antoine Maestracci qui n'est resté que le samedi après-midi au CDN, il ne demande pas en soi une séparation obligatoire entre la compétition et la formation de cadres apnée loisir (ayant entendu les réflexions de la commission) mais il alerte la commission sur l'importance d'équilibrer ces deux aspects de l'activité. Il demande la mise en place réelle d'un référent au niveau national pour la formation des cadres, de même qu'il y a un référent pour les compétitions. Il encourage les régions à mettre en place ce dispositif également à leur niveau. Ceci va dans le sens de ce qui a été proposé le jour précédent lors du débat avec Antoine Maestracci : un responsable national compétition, Marc Dambrine et un responsable national formation, Christophe Coppens. Il est donc demandé par le CDN à la CNA de développer la formation dans les régions à travers le travail de ce référent. La déclinaison en sera impérativement faite par la mise en place de contenus de formations et par la répartition du budget prévisionnel de la Commission en tenant compte de cette demande du CDN.

JL Blanchard indique que, dès le CDN de février, le responsable national formation sera invité pour présenter les axes.

Résolution 10/119 :

Vote : développement de la formation des cadres au niveau des régions à partir du travail du référent national.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

*** Commission Technique :**

Lecture du rapport par le Président.

De nombreux points sont soumis à l'approbation du CDN. Ils seront soumis au vote un par un, ceci en dehors de la partie informative du rapport qui évoque :

Promotion MF2 pour 2011, nommée promotion Paul Louis SERVETTAZ.

Responsable Technique dans les clubs : cette notion n'a pas de définition juridique et doit être évitée.

Nouveau manuel de formation technique MFT, mise à jour en 2011.

Produit plongée enfants en PMT, hors scaphandre, en cours de réflexion. (Il est bien rappelé qu'avec scaphandre, l'âge minimum est toujours 8 ans).

Produit plongée Handi , au point mort depuis quelques années, en cours de réactivation.

Résolution 10/120 :

Vote : vote sur la partie informative du rapport .

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Points soumis à l'approbation du CDN (et qui ont été acceptés par la Commission Technique Nationale de juin ou de septembre) :

- **Accès des moniteurs à la base de données des certifications fédérales ;** Donner la possibilité à un moniteur, avec son N° de licence, de consulter les brevets délivrés par lui-même et de se fait de garder un contrôle sur l'utilisation de son diplôme.

Voté par le CDN précédemment et adopté à l'unanimité.

- **Prérogatives des moniteurs Nitrox et Trimix ;** La saisie en ligne des certifications Nitrox nécessite que le moniteur soit référencé, un moniteur trimix n'est pas référencé comme moniteur Nitrox. Proposition : seuls les moniteurs Nitrox référencés (avec carte) peuvent délivrer des qualifications Nitrox.

Résolution 10/121 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Modification du R.I. du collège des IN ;**

Résolution 10/122 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Optimalisation du cursus MF2 et Examen :** stage initial obligatoire puis remise au candidat d'un livret pédagogique, stage en situation non obligatoire mais recommandé, stage final obligatoire. Examen avec 3 groupes d'épreuves capitalisables suivant modalités et coefficients précisés dans le rapport CTN. Suite aux observations de divers membres du CDN, le livret pédagogique ne pourra être pris en compte lors des délibérations de l'examen que si le candidat est en difficulté en regard de sa prestation lors de l'examen.

Résolution 10/123 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Examen Initiateur et le tuteur de stage;**

Les quatre propositions Initiateurs sont acceptées sauf la première proposition (Proposition 1) pour laquelle il est demandé une modification : reconstruire cette proposition 1 (en s'harmonisant avec ce que demande la CTN aux Monitorats, à savoir une partie de pédagogie traditionnelle suivie d'une partie de pédagogie organisationnelle).

La proposition Tuteurs E3 est acceptée.

Résolution 10/124 :

Vote : sur les diverses propositions, avec modification de la proposition 1 Initiateur, demande de mise en place au 1^{er} janvier 2011.

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Mise en place du contenu de formation recycleur Submatix**

Non pour l'instant compte tenu de l'absence de conformité à la norme

- **Le Code du Sport plongée aux Mélanges ;**

Dans la mesure où la date butoir du 15 octobre n'est plus là, les remarques techniques peuvent continuer à être capitalisées par la CTN.

- **Modification du R.I. du collège des IR**

Résolution 10/125 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Obligation d'avoir le N3 pour présenter le Guide de Palanquée (N4),** à partir du 15 septembre 2011 pour permettre aux calendriers mis en place dès à présent pour la saison 2011 de ne pas en souffrir.

Résolution 10/126 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- Pour se mettre en conformité avec le Code du Sport, **changement des appellations** « sauvetage et assistance » en « intervention sur un plongeur en difficulté ».

Résolution 10/127 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Compétence environnement**, insertion dans les brevets.

Résolution 10/128 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Modification du cursus MF1**

Fusion des pédagogies pratiques et préparatoires et rajout d'une pédagogie organisationnelle portant sur la compétence de Directeur de Plongée. Avec un corollaire de prestations d'organisation et de sécurité pendant le stage en situation. Sur le contenu quelques observations : voir demandes du CDN sous-jacentes.

Résolution 10/129 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

- **Création des qualifications PA20 m, PA40 m et PE40 m.**

Ces 3 qualifications répondent à une demande du terrain et le nouveau CdS nous permet explicitement de les mettre en place. Oui sur le principe, avec délivrance de cartes. Sur le contenu quelques observations : voir demandes du CDN sous-jacentes.

Résolution 10/130 :

Vote : Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Demandes du CDN :

Demande de rajout de l'obligation des 4 plongées en milieu naturel comme pré-requis pour les deux qualifications PE 20 m et PA 20m.

Demande de réécriture de la partie « autonomie à 40m », en évitant tout copié-collé avec les compétences à 20m. But : ne pas laisser penser qu'il s'agit d'un simple transfert de compétences depuis 20m jusqu'à 40m.

Demande d'inclusion explicite de la randosub dans la péda préparatoire MF1 (pratique du PMT). Objectif : les éventuelles futures passerelles avec les diplômés JS.

- **Demande de 4 postes d'Instructeur National stagiaire** pour 2011.

Deux postes avaient été envisagés initialement par le CDN dans ses choix. Compte tenu des difficultés de la CTN et des explications sur ce sujet, le CDN revient sur une décision déjà prise le samedi, et propose en définitive 3 postes d'instructeurs nationaux pour 2011.

Résolution 10/131 :

Vote : 3 postes d'Instructeur national Stagiaire.

Contre : 0 Abstentions : 3

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

** Commission Nage avec Palmes :*

Lecture du rapport par le Président.

Point sur le dépassement de 50 000 euros dans le budget de la commission : Le président de la commission prendra les mesures nécessaires pour que ces problèmes ne se reproduisent plus. La commission n'est pas coutumière de cet état de fait, il y a un nouveau trésorier à la commission. Le montant considérable du dépassement de budget et la découverte tardive de ce dépassement sont une dérive inacceptable. Il faut anticiper les modalités de sélection, anticiper les réservations, limiter les sélections si besoin, faire des devis bon pour accord avec le Trésorier Adjoint national avant toute réservation. De ce fait va être mis à l'étude par le

Trésorier national et le Trésorier adjoint national les modalités de récupération d'une partie de ce dépassement sur les futurs budgets de cette commission.

Résolution 10/132 :

Vote : vote concernant le rapport (mention que les inquiétudes sur ces problèmes de dépassement de budget ne font pas partie du vote sur le rapport, mais feront partie d'une réflexion à venir du CDN).

Contre : 0 Abstentions : 3

Vote : Adopté à la majorité des exprimés

Information du Président JL Blanchard : le CDN a décidé de saisir le Conseil de discipline pour le sportif ayant créé un incident lors du championnat d'Europe de Nage avec Palmes.

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats.

Vu l'horaire, l'information sur Doris prévue à l'ordre du jour et le point sur les opérations Développement Durable (point sur partenariat Aires Marines Protégées prévu par Sylvie Gauchet et point sur les Eoliennes prévu par Ingrid Richard) n'ayant pu être abordés, une note informative sera adressée à part secondairement aux membres du CDN élargi.

Fin du CDN à 14h30.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD